

Avis du collectif STOP THT 76-80

16 février 2022

Projet de deuxième ligne 400 kV Amiens – Petit Caux

Propositions répondant aux besoins RTE :

1/ Sélection du scénario 1.

2/ Renforcement du transformateur de Beauchamps (reconstruit ou non) via une liaison souterraine 225 kV depuis le poste de Limeux.

Le collectif

Le collectif citoyen « STOP THT 76-80 », sans appartenance politique, regroupe plus de 200 personnes, principalement du pays Bresle-Yères-Vimeux : habitants, amoureux de la région, propriétaires fonciers, agriculteurs, éleveurs, chefs d'entreprise...

Il s'est constitué début 2023 pour informer les concitoyens sur la concertation en cours, et s'opposer aux scénarios que nous estimons les plus destructeurs : scénarios 2/2', 3 et 4. Nous refusons en particulier tout passage de la ligne 400 kV à travers la forêt d'Eu.

Le collectif est soutenu par :

- le GNSA (Groupement National de la Santé des Arbres).
- la Société d'Emulation d'Abbeville, association reconnue d'utilité publique depuis 1831.
- l'Association environnementale Terre Mer Forêt (TMF) de St-Pierre-en-Val.
- l'Association de sauvegarde de la chapelle de Gousseauville, et du patrimoine d'Incheville.
- le Collectif de sauvegarde du chemin vert du Petit Caux (Eu).

Le porte parole du collectif est Sylvain Finet, ingénieur ENSTA Paris (Promotion 2013), et docteur en Robotique et Mathématiques Appliquées de l'Ecole des Mines de Paris (2017). Inchevillois, il exerce actuellement en tant qu'indépendant pour des missions d'expertise dans des entreprises de la robotique et de l'intelligence artificielle.

Plan

Nous expliquons dans ce rapport de manière argumentée que :

- Chapitre 1 : les scénarios 2/2', 3 et 4 seraient destructeurs et les plus néfastes pour notre région sur les plans humain, économique, écologique, agricole et patrimonial.
- Chapitre 2 : la synthèse d'impacts des scénarios 2/2' donnée par RTE est fautive, incomplète et probablement biaisée. Le scénario 2/2' est en réalité le pire de tous les scénarios. Nous corrigeons la synthèse d'impacts de RTE.
- Chapitre 3 : le scénario 1 est la solution de moindre mal pour notre région.
- Chapitre 4 : une solution existe pour répondre aux besoins énergétiques de la région et assurer la sécurité de l'approvisionnement sans faire passer une 400 kV à Beauchamps. Il s'agit d'avoir un transformateur 225 kV aux environs de Beauchamps, qui en plus d'être relié au poste d'Argoeuves, sera relié par une liaison souterraine 225 kV en provenance du poste de Limeux.
- Chapitre 5 : des remarques sur le déroulement de concertation, la justification de la ligne, et sur l'enfouissement total ou partiel.

Résumé

Les scénarios 2/2', 3 et 4 auraient un fort impact sur les habitants de notre région. Des villages et habitations supplémentaires seraient touchés par une THT 400 kV. La ligne passerait à grande proximité d'habitations sur plusieurs communes, des villages seraient pris de part et d'autre en « sandwich » par 2 lignes 400 kV.

Le passage de la ligne THT en zone vierge de 400 kV serait destructeur pour l'économie locale basée sur le tourisme, ainsi que sur l'attractivité du territoire.

Les scénarios 2/2', 3 et 4 toucheraient de nouvelles exploitations et élevages, augmentant le nombre de ces activités touchées par une THT 400 kV. Les compensations de déboisement en forêt d'Eu risquent de grignoter des surfaces agricoles, en plus de la construction d'un transformateur 400 kV.

Le scénario 2/2' est de loin le plus impactant sur le patrimoine historique, plusieurs monuments, dont certains protégés au titre des Monuments Historiques seraient traversés par la ligne.

Les scénarios 2/2', 3 et 4 auraient un fort impact négatif sur l'environnement et la biodiversité de la région. Ceci, alors même que la politique nationale et européenne prône la protection de la biodiversité et des forêts, et que les forêts constituent un allié majeur dans la lutte contre le réchauffement climatique. Rappelons que la justification majeure de ce projet 400 kV est la lutte contre le réchauffement climatique. La forêt d'Eu, une des plus belles hêtraies de France, est un réservoir riche en biodiversité, et serait fortement touchée par le scénario 2/2'. Les vallées de L'Yères et de la Bresle constituent des corridors écologiques très importants. Il nous paraît fort peu souhaitable de venir traverser ces zones encore préservées de ligne 400 kV.

Devant tous ces éléments, nous exprimons notre opposition aux scénarios 2/2', 3 et 4. Nous contestons aussi la synthèse d'analyse d'impacts préliminaire de RTE sur les scénarios 2/2' qui ne prend pas en compte nombre des éléments mentionnés dans notre analyse. Nous estimons même que le scénario 2/2' est le pire.

Nous prônons une mutualisation des impacts, demandant à ce qu'un tracé parallèlement à la ligne existante soit retenu (scénario 1). Nous estimons que ce tracé sera celui qui fera le moins de mal à notre région dans son ensemble.

Nous nous permettons de préciser que le projet de reconstruction du poste de Beauchamps (enjeu local) aurait dû être présenté indépendamment du projet de la nouvelle ligne 400 kV (enjeu national / international). Cette reconstruction ne doit pas conditionner le passage d'une ligne 400 kV. Le transformateur pourrait être reconstruit sur une autre commune, ou à Beauchamps, et son alimentation électrique renforcée par une ligne 225 kV venant du poste de Limeux, comme cela a déjà été réalisé pour le poste de Blocaux (environs d'Aumale). Cela permet d'ailleurs de réduire de moitié la surface prise sur les terres agricoles, par rapport à un poste 400 kV, et de renforcer le réseau électrique dès maintenant, plutôt que d'attendre l'arrivée de la deuxième ligne 400 kV.

Nous terminons par des remarques sur le déroulement de la concertation. Nous regrettons qu'un certain nombre de concitoyens n'aient pas jugés être suffisamment informés. Nous regrettons aussi le manque de données justifiant la construction d'une 400 kV de 6 GW. Enfin, nous pointons l'enjeu important que représente la capacité dans un futur proche pour RTE d'enfouir les lignes 400 kV, afin que la transition énergétique soit la plus cohérente et la mieux acceptée.

Nos propositions qui répondent aux besoins formulés par RTE :

1/ Sélection du scénario 1.

2/ Renforcement du transformateur de Beauchamps (reconstruit ou non) via une liaison souterraine 225 kV depuis le poste de Limeux.

Chapitre 1

Les scénarios 2/2', 3 et 4 sont les plus destructeurs pour le pays Bresle-Yères-Vimeu

I. IMPACTS SUR LES HABITANTS

Les scénarios 2/2', 3 et 4 auront un fort impact sur les habitants de notre région.

A. De nouveaux villages et habitations touchés par une THT 400 kV

La ligne 400 kV passerait à grande proximité d'habitations en Seine-Maritime et dans la Somme, notamment les communes suivantes : Touffreville-sur-Eu, St-Rémy-Bosrocourt (Heudelimont), Millebosc (Plattemare, La Cour du Bosc), Incheville et ses hameaux (Faisanderie, Breuilly, Gousseauville), Beauchamps, Embreville, Buigny-lès-Gamaches et son hameau Petit Selve, Tours-en-vimeu (Longuemort), Saint Maxent. Pour le scénario 3 et 4, citons Guilmécourt, Villy-s-Yères, Melleville, Guerville, Monchaux-Soreng, Le Translay (hameau de Busménard)...

L'impact humain sur ces habitations situées dans des zones encore préservées de THT 400 kV serait lourd : nuisances visuelles, sonores (grésillement audible jusqu'à 500m), effets sur la santé ne faisant pas de consensus scientifique. Il ferait accroître le nombre de communes et d'habitants touchés dans la région par de telles structures. Cela rendrait aussi les mesures de réduction et de compensation plus difficiles à gérer, et donc moins efficaces. Cela ne suit pas une logique de moindre impact.

B. Encerclement de villages par 2 lignes THT 400 kV

Si un nouveau couloir de ligne THT était retenu, des villages seraient entourés de part et d'autre par une ligne THT 400 kV, littéralement « pris en sandwich ». C'est le cas notamment des communes de Touffreville-s-eu, St-Rémy-Bosrocourt, Aigneville, Grébaut-Mesnil pour le scénario 2/2'. Cela se produirait aussi pour les communes de Saint Maxent et Doudelainville (scénario 3).

C. L'existence d'une ligne 90 kV et 250 kV ne peut justifier le passage d'une 400 kV

Pour le scénario 2/2', l'existence d'une ligne 90 kV en Seine-Maritime, puis 250 kV dans le Vimeu ne peuvent justifier le passage d'une 400 kV. Ces lignes sont de bien moins grande ampleur qu'une 400 kV. Pour la 90 kV existante, en fin de vie, et qui aurait déjà pu / dû être enfouie, c'est comme prétexter l'existence d'une route communale pour construire une autoroute : les impacts sont très différents ! Voir la figure ci-dessous.

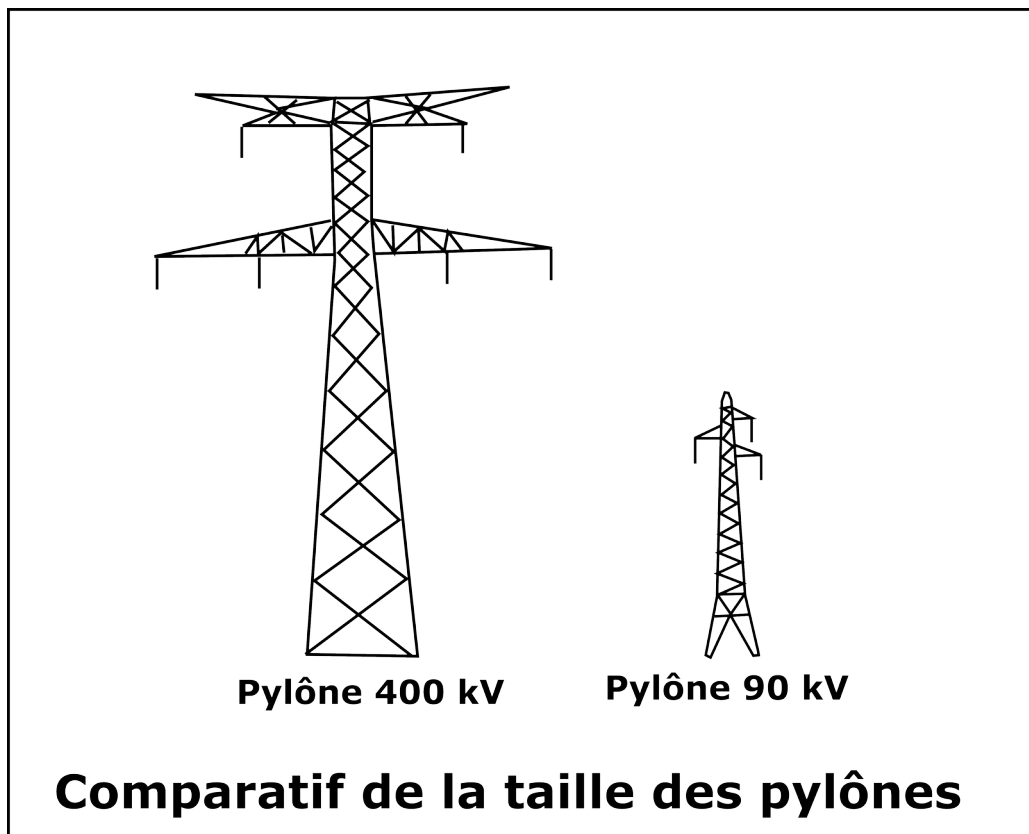


Figure 1. Comme l'illustre cette figure, une ligne 400 kV est bien plus imposante qu'une ligne 90 kV. Figure établie par le collectif à partir de mesures effectuées sur le terrain.

D. Dévaluation immobilière

La passage d'une ligne THT dans une zone préservée de ligne 400 kV aura un fort impact paysager. Cela entraînera une perte d'attractivité de la zone traversée, avec une dévaluation immobilière en conséquence.

E. Paysages

Le paysage est une notion qui n'a finalement été que peu abordée par RTE lors de la concertation, alors que l'impact paysager d'une ligne 400 kV est probablement l'impact le plus immédiat et le plus « visible ». Le paysage est un bien commun et marqueur de l'identité d'une région et de ses habitants.

Les populations locales sont très attachées à certains éléments paysagers et lieux qui seraient enlaidis par le passage de la THT, en particulier situés sur les tracés 2/2', 3 et 4. Citons sans être exhaustif, les paysages de la vallée de l'Yères aux environs de St Martin le Gaillard, de Villy-s-Yères, les paysages en forêt d'Eu et dans ses alentours (Monchy-s-Eu, Incheville, Millebosc, Bazinval), la vallée de la Bresle, l'étang d'Incheville, le Moulin de Saint Maxent. La forêt d'Eu, et en particulier le Massif du Triage, sont très appréciés des locaux, car elle leur offre un espace de nature, détente, ressourcement, ainsi que des richesses faunistiques, floristiques et paysagères. La forêt d'Eu fait partie de l'histoire et de la culture des villages situés à son bord. Millebosc, signifie « village au milieu des bois ». Au delà de ces paysages reconnus, certains paysages, plus confidentiels, sont aussi dans le coeur des habitants : vue depuis la fenêtre de son habitation, un petit sentier que l'on a l'habitude de fréquenter, une petite vallée forestière, un point de vue...

Venir modifier, détruire le paysage, est une atteinte au coeur même de l'identité, de la culture des habitants, et peut causer en cela une forme de traumatisme, de dégoût et de frustration. Ajoutons aussi le paysage sonore, qui serait perturbé par une ligne 400 kV, dont le grésillement peut se faire entendre jusqu'à 500 m selon les conditions météorologiques.

En cela, nous estimons que pour alourdir le moins possible le paysage de notre région, un tracé parallèle à la ligne existante aurait l'impact paysager le moins lourd.

F. Eau potable

Le passage de la ligne THT à travers la forêt d'Eu au niveau d'Incheville peut présenter un risque sur l'approvisionnement en eau potable. La ligne passerait au-dessus de la station de captage d'eau de la source Saint Grévin, et de son périmètre, située au hameau de la Faisanderie. Cette source alimente plusieurs communes : Incheville, Monchy-s-Eu, Beauchamps...

C'est probablement l'une des sources qui seraient le plus impactées par le passage de la THT sur le projet soumis à la concertation.

Les risques sont les suivants :

- Pollution de la nappe phréatique. Les travaux de construction de la ligne pourraient engendrer une pollution de la nappe phréatique (émission de polluants par les engins de travaux, pollution via les forages pour les cheminées de fondation des pylônes...).

- Baisse de l'alimentation de la nappe phréatique, due à la réduction du couvert forestier par le passage de la ligne THT. Le sol forestier, riche en humus, absorbe l'eau tout en restant perméable. L'eau peut alors pénétrer lentement dans le sol et réalimenter les nappes phréatiques. La réduction du couvert forestier entrainera un ruissellement des eaux depuis cette zone vallonnée, et donc pentue, qui iront directement dans la Bresle au lieu de pénétrer le sol [4]. L'importance du couvert forestier pour l'alimentation de cette source est observée dans un rapport établi en 1930 pour la commune d'Incheville [18].

Il y a donc un risque de diminution de la qualité et d'approvisionnement de la nappe phréatique, alors même que la ressource d'eau est un enjeu majeur.

G. Risque de ruissellement

La diminution du couvert forestier va augmenter le risque de ruissellement et la violence des précipitations au sol. Cela est d'autant plus problématique lorsque le couvert forestier est retiré sur des zones pentues et à proximité de villages. C'est le cas pour les couloirs de passages envisagés en forêt d'Eu, sur les communes d'Incheville et de Millebosc. La diminution du couvert forestier à la Faisanderie, risque d'augmenter le débit de l'eau de ruissellement s'écoulant vers la Bresle, par la rue Victor Hugo (Incheville). C'est par cette rue que les eaux de ruissellement circulent en provenance de la forêt. Une problématique similaire se poserait sur le coteau nord de la Bresle au niveau d'Incheville et Gousseauville, pentu et boisé : rue Branly, rue Pasteur, et rue Musset. Une problématique similaire risquerait aussi d'apparaître sur la route tournante reliant Millebosc et Incheville par le poteau du hêtre des Princes.

H. Risques d'incendie en forêt d'Eu, à proximité de villages

Le passage de la ligne THT en forêt d'Eu représenterait à la fois une augmentation du risque d'incendie pour la forêt et une fragilité pour cette ligne.

Le risque d'incendie en forêt d'Eu est devenu réel, et ce risque va probablement s'accroître dans le futur avec le réchauffement climatique, qui entrainera des étés plus chauds et plus secs. L'été 2022 a surpris par l'intensité des incendies des forêts françaises. Même s'il n'y a pas eu d'incendie en forêt d'Eu, elle avait été considérée comme étant en « risque sévère d'incendie », avec une interdiction de manifestations publiques et de travaux mécanisés l'après-midi [6]. Dans son bulletin d'octobre 2022, le CRPF Hauts de France – Normandie confirme que « Le risque d'incendie de forêt, jusqu'ici un peu négligé en Normandie, va devenir une réalité de plus en plus prégnante au cours des prochaines années à cause du changement climatique »[7].

1. Augmentation du risque incendie

Dans *Programme Régional de la Forêt et du Bois de Normandie*, élaboré par la DRAAF Normandie en 2020, le risque incendie est (déjà) mentionné. Il fait l'objet de l'action 96. Ce rapport nous explique que la « vulnérabilité [de la forêt normande] est accrue par la présence d'une végétation basse sèche (fougères). » Or, la forêt d'Eu accueille de nombreuses fougères. Les fougères, qui aiment la lumière se développeront rapidement et abondamment dans la large tranchée forestière de la ligne THT.

Le rapport explique que même si peu d'incendies ont touché la Normandie sur la période 2010-2019, « Météo-France prévoit une progression de l'indice de feux moyen de 30 % à l'horizon 2040 », et que les « actions [de prévention et de lutte contre les incendies] sont prioritaires dans les massifs forestiers limitrophes aux zones habitées, et les forêts publiques très fréquentées ». Rappelons que la THT traverserait la forêt justement à proximité des villages d'Incheville, Millebosc, Monchy-s-eu, et dans la zone la plus touristique de la forêt.

Une défaillance de la ligne THT, « rarissime » selon RTE, est toutefois possible et peut déclencher un incendie, comme c'est arrivé par exemple dans le Cher en août 2016 [8].

Face à ce risque, il sera probablement nécessaire pour RTE de durcir les normes définies actuellement pour la taille des tranchées forestières, et d'intensifier la fréquence et l'intensité du gyrobroyage en forêt. Au delà d'un coût d'entretien plus élevé, cela sera un facteur aggravant pour le milieu forestier, sans réussir à annuler le risque d'incendie causé par la ligne (difficile de supprimer toute végétation basse et sèche).

2. Un point de faiblesse du réseau électrique

Un incendie à proximité de la ligne THT (qu'il soit causé ou non par la THT), représenterait une difficulté supplémentaire d'intervention des équipes de lutte contre l'incendie. La ligne devrait alors être coupée. Cela représente une fragilité du réseau électrique (impact humain et économique). Notez que dans les années 1990, un incendie a déjà eu lieu sur les coteaux calcaires et secs du camp de Mortagne à Incheville, non loin du passage envisagé de la THT.

3. Retirer des lignes électriques en forêt d'Eu plutôt que d'en ajouter

Le passage de la ligne 400 kV complexifierait la prévention et la lutte d'incendie en forêt d'Eu. Elle présente un risque d'incendie supplémentaire pour la forêt. Etant donné ce risque qui va croître au cours de ce siècle, il s'avère que faire passer une telle ligne est une mauvaise idée. Il faudrait au contraire planifier le retrait des lignes actuelles passant en forêt d'Eu (enfouissement / contournement du massif forestier), notamment la 90 kV passant à la Faisanderie. Cette ligne vieillissante a été construite au début des années 50, à une époque à laquelle les enjeux et prises

consciences étaient bien différents de la notre. Précisons que l'enfouissement d'une 90 kV est pleinement maîtrisé d'un point de vue technique.

II. ECONOMIE

A. Tourisme

L'économie locale en vallée de la Bresle, et en particulier sur les communes d'Incheville, Millebosc, Beauchamps repose sur le tourisme vert et sportif. Le potentiel touristique de la région est en pleine croissance, suite à la crise covid et à la recherche d'espaces de verdure et de fraîcheur face à des étés caniculaires. Le passage d'une ligne THT dans cette région serait dévastateur pour la vocation touristique du secteur et l'économie locale qu'elle génère.

1. Tourisme en Forêt d'Eu

Le Massif du Triage de la Forêt d'Eu, de par sa proximité avec la côte, et des communes environnantes de la vallée de la Bresle est très fréquenté par les randonneurs à pied ou à vélo. Ce poumon vert représente une zone d'attractivité et d'enjeu touristique [14]. Il constitue encore **le complément touristique des stations balnéaires du littoral**. Cela ne relève pas du hasard si le GR de Pays de Forêts de Haute-Normandie passe par les communes d'Incheville, Millebosc, Guerville, Bazinval, Melleville. Le paysage de ce GR serait détérioré par les scénarios 2/2', 3 et 4, le rendant moins attrayant [15]. De même, le « circuit équestre de la forêt d'EU », inauguré en 2019 passe par les communes d'Incheville, Millebosc, Guerville et Longroy [17]. Il a été élaboré par le Comité Départemental du Tourisme Équestre de Seine-Maritime, en partenariat avec la Communauté de communes des Villes Sœurs (CCVS) et l'Office de Tourisme Destination le Tréport-Mers.

2. Chemin entre Verre et Mer

C'est probablement parce qu'il est un lieu emblématique du tourisme local que l'étang d'Incheville a été choisi comme lieu d'inauguration du chemin « entre Verre et Mer » en octobre 2022, nouvel outil de mobilité et de sport nature, longeant la vallée de la Bresle sur 18 km[16].

3. L'étang d'Incheville

L'étang d'Incheville accueille un camping municipal, une aire de camping car, une aire de loisirs. « Faire le tour de l'étang » en famille, en amoureux, avec son animal de compagnie est une activité très appréciée des locaux et des touristes. L'étang d'Incheville (poissons blancs, carnassiers, carpes), et les bords de Bresle environnants (pêche des salmonidés migrateurs) sont prisés des pêcheurs.

4. Gîtes

Des gîtes sont présents à l'intérieur des couloirs de passage de la THT des scénarios 2/2',3,4, ou à proximité. Ces gîtes, vierges de lignes 400 kV, sont attractifs notamment par la présence d'espaces paysagers, de nature et de forêt (vallée l'Yères, de la Bresle, forêt d'Eu...). Sans être exhaustif, nous citons les communes de Canehan, St-Rémy-Bosrocourt, Baromesnil, Incheville, Millebosc, Beauchamps, Embreville. Le Translay (hameau de Busménard)...

5. Sarl du Lieu Dieu (Beauchamps)

La sarl du Lieu Dieu, pilier du Tourisme vert local, située sur la commune de Beauchamps au hameau du Lieu Dieu, ne survivrait probablement pas au passage d'une ligne 400 kV. Cette entreprise créée en 1986 enregistre environ 20 000 nuitées visiteurs par an, emploi entre 8 et 25

salariés du secteur, repose sur le bien être, le repos, l'immersion parmi la nature et ses 80 chevaux. Les nuisances visuelles et sonores (grésillement audible à 500 m), et la mauvaise image de ce type de ligne feront fuir les visiteurs. Il semblerait aussi que les chevaux présentent une certaine sensibilité aux champs électromagnétiques. Ajoutons à cela, le fait que la ligne passerait dans un terrain sur lequel l'entreprise souhaite y accroître son activité. La ligne serait donc un terrible coup de frein pour l'entreprise, et les commerces locaux (boulangerie, épicerie, restaurants...) près desquels les visiteurs logeant au Lieu Dieu viennent consommer.

B. Attractivité de la région

Si la région perd de son charme par le passage d'une THT 400 kV selon les scénarios 2/2,3, 4, elle aura des difficultés à attirer de nouveaux habitants, et risque même d'en perdre. Cela aura un impact sur l'offre d'emploi, alors même que les entreprises du secteur ont déjà du mal à pourvoir certains postes par manque de candidats comme l'a décrit l'Usine Nouvelle récemment [26]. La perte d'attractivité risque de faire fuir / ne pas faire venir des entrepreneurs, freinant ainsi la création de nouvelles entreprises. Il en sera de même pour l'installation de professionnels de la santé. Cette perte d'attractivité entraînera la dégradation de services publics par une baisse de la demande, tels que le transport ferroviaire.

III. Monde agricole : la triple peine du scénario 2'

A. Des pylônes gênants les activités agricoles et des possibles effets négatifs sur les élevages

Le passage d'une ligne THT aérienne pour les scénarios 2/2', 3 et 4 accroîtra le nombre d'exploitations et d'élevages touchés par une ligne 400 kV dans la région.

L'emprise au sol des pylônes rend l'exploitation des parcelles de terre plus compliquées (contournement des pylônes). Les champs électromagnétiques émis par la ligne peuvent possiblement perturber les appareils de navigation des tracteurs.

Bien qu'il n'y ait pas de consensus scientifique clair sur le sujet, les champs électromagnétiques semblent perturber les élevages, en particulier des animaux à 4 pattes (bovins, chevaux, ovins...). Plusieurs éleveurs français se plaignent de nervosité, problèmes de stérilité, de baisse de rendement laitier des animaux stationnant à proximité de lignes THT [29].

Le barème de dédommagement (moins de 200 euros / pylône / an) pour un exploitant paraît faible, par rapport à la gêne que cause un pylône THT.

B. Nouveau transformateur 400 kV

La construction d'un nouveau transformateur 400 kV (scénario 2') entraînerait l'artificialisation de 10 ha de terres agricoles environ. Le nouveau transformateur serait localisé sur une zone considérée comme accueillant les meilleures terres de Beauchamps. Les agriculteurs exploitant ces terres devront alors se détourner sur des terres de remplacement, dont la qualité, et l'éloignement de leur exploitation sont pour le moment inconnu. Ceci, alors même qu'il est difficile pour un agriculteur de trouver des terres à cultiver.

C. Compensation des déboisements

RTE explique que si la ligne traversait la forêt d'Eu, des terrains seraient boisés à titre compensatoire, et conformément à la réglementation. Etant donné que nous avons estimé le déboisement en forêt d'Eu entre 8 et 15 ha (selon différents hypothèses de passage), cela engendrerait une surface importante prise sur des terres agricoles (la forêt d'Eu est très majoritairement entourées de terres agricoles). Le reboisement est calculé selon un facteur multiplicatif entre 1 et 5 [30]. Une troisième et lourde peine pour les agriculteurs de notre région.

IV. PATRIMOINE HISTORIQUE

Le scénario 2/2' est de loin le plus impactant sur le patrimoine historique. Nous en listons ici les impacts.

A. L'oppidum de Mortagne à INCHEVILLE

C'est un camp protohistorique du type éperon barré, occupé dès l'époque néolithique, objet d'une inscription en 1984 (découvertes figurant dans les collections du musée national de Saint-Germain-En-Laye – un percuteur, et du musée départemental de Rouen). Il est constitué d'un petit plateau de 32 hectares surplombant par des pentes abruptes la vallée de la Bresle et le vallon d'Incheville, seul un étroit passage le relie au plateau barré par un profond fossé et une levée de terre édifiée à l'âge du fer . Il y est fait référence pour les ouvrages défensifs de cette époque dans les publications nationales et internationales [19]. Deux ouvertures font office de portes d'entrée.

Le projet de ligne, selon le scénario 2, traverse ce monument de part en part, empruntant le tracé d'une ligne de 90 kV préexistante au classement. Edifiée au début des années 1950, celle-ci devrait nécessairement disparaître lors de sa réfection (durée de vie 80 ans environ). Outre l'atteinte esthétique au site, l'implantation de la ligne très haute tension 400 kV aurait des effets désastreux en termes archéologiques : le seul accès possible aux engins sont les deux portes étroites du rempart de terre qui serait nécessairement mis en danger ; l'implantation d'énormes pylônes bouleverserait les couches archéologiques ; le rabotage et le tassement du sol sur le tracé de la ligne par les engins posant celle-ci auraient des conséquences lourdes. Enfin, la lisibilité du site, notamment la vue plongeante sur la vallée de la Bresle, faisant comprendre sa situation stratégique, se trouverait brouillée. Plusieurs habitants d'Incheville vivant dans le périmètre de ce site ont témoigné de la vigilance des services de protection du patrimoine sur des aménagements (changements de fenêtre, création de véranda...). Il serait donc d'autant plus absurde qu'une telle ligne passe à travers ce site.



Figure 2. Vue aérienne de l'oppidum d'Incheville (Roger Agache – Ministère de la Culture).

B. La chapelle Saint-Martin-au-Bosc et la ferme forestière de la Faisanderie à INCHEVILLE.

Le projet de ligne , selon le scénario 2/2' qui le surplombe, menace directement ce magnifique site historique du massif du Triage de la Forêt d'Eu.

La chapelle Saint-Martin-au-Bosc était l'édifice cultuel d'un prieuré fondé en 1106. Elle date du XII et XVIème siècle et présente un intérêt architectural certain : un appareillage de pierres blanches, deux jolies voûtes et des fenêtres gothiques[21]. Elle impressionne par son insertion dans un vallon boisé de la forêt domaniale d'Eu [22]. Le site est demeuré préservé depuis des siècles. Le seul ajout, à proximité, est la construction vers 1872 de la ferme forestière de La faisanderie par le Duc d'Aumale, également digne d'intérêt puisque constituant un exemple de l'architecture rurale de la seconde moitié du XIXème intégralement préservée.

Il n'est donc pas surprenant que des circuits de randonnées de la région convergent vers ce lieu.

Ajoutons que les habitants d'Incheville sont très attachés à cet endroit, lieu d'un pèlerinage annuel le lundi de Pentecôte, tradition remontant à un vœu fait pendant la Peste Noire.



Figure 3 : vue de la chapelle Saint-Martin-au-bosc (Incheville, hameau de la Faisanderie).

C. Le moulin de Saint-Maxent

La ligne projetée selon le scénario 2/2' passe à travers le périmètre de protection du moulin à vent de Saint-Maxent, construit en 1630, monument emblématique du Vimeu classé au titre des Monuments Historiques en 1948 ; Ce moulin en bois sur pivot, avec son mécanisme d'origine, est le seul moulin de ce type restant en Picardie.



Figure 4. Le moulin de Saint Maxent. Photo : Somme Tourisme – CP.

D. Les mottes féodales classées de Vismes-au-Val

Le passage de la ligne, selon le scénario 2/2', est projeté à proximité immédiate des mottes féodales de Vismes-au-Val – remontant au XIème siècle et classées selon arrêté du Ministère des Affaires Culturelles en 1973 [23]. Ces mottes sont caractéristiques de l'architecture féodale en Picardie Maritime.

E. Les vestiges de l'abbaye du Lieu-Dieu à BEAUCHAMPS

Sur une île formée de deux bras de la Bresle, se trouvent les vestiges de l'abbaye cistercienne du Lieu-Dieu dont l'origine remonte au XIIème siècle. Si la partie septentrionale du hameau constituée d'une zone d'activités et de pavillons récents ne présente pas d'intérêt patrimonial, il en va autrement de son noyau historique correspondant à l'île d'origine. En se dirigeant vers Gousseauville, s'y découvrent sur la gauche, un logement abbatial surmonté d'une tour jouxtant un porche remontant au XVIIème siècle, en appareil de pierres et briques selon la technique ancestrale locale, des murs de même construction ceinturent la ferme et sur la droite subsiste un ensemble de moulins en bordure de Bresle, dont la présence est attestée par un plan du XVIIIème siècle [24]. Un rarissime gisant en carreaux vernissés du XIIème siècle a été découvert en ces lieux en 1977.

F. La forêt d'EU

Au delà de représenter un patrimoine naturel précieux qu'il s'agirait de préserver, le massif du Triage de la forêt d'Eu est chargé d'histoire. La forêt d'Eu est une forêt royale. Le lieu dit « Siège Madame » tire son nom de l'habitude que Catherine de Clèves (princesse de la cour de France) avait prise de s'y promener. C'est au « Rond D'Orléans » que Louis-Philippe organisa un déjeuner en l'honneur de la Reine Victoria en 1843 pour marquer la première « entente cordiale » entre la France et l'Angleterre. Ces 2 lieux se trouvent sur la commune d'Incheville, touchée par le tracé 2/2'. La forêt d'Eu contient de nombreux sites archéologiques datant de l'Antiquité, certains n'ayant pas encore été découverts car recouverts par le massif forestier.

V. ENVIRONNEMENT

Les scénarios 2/2', 3 et 4 auraient un fort impact négatif sur l'environnement et la biodiversité de la région. Conformément au code de l'Environnement, il serait grandement préférable d'EVITER de traverser les zones naturelles situées sur ces scénarios, et préservées de ligne 400 kV.

A. Flore

Le tracé 2/2' traverse des zones d'intérêt floristique. Il passe sur ou à proximité de zones au sein desquelles deux espèces d'intérêt patrimonial ont été recensées : prêle d'hiver et calament glanduleux [10].

Dans la traversée de la forêt d'EU via la variante passant par la Faisanderie, une zone de pelouse calcicole, encore appelée larris, située entre la Faisanderie et Breuilly, sur le coteau du camp de Mortagne serait traversée. Cette zone est riche en biodiversité : présence de plusieurs variétés d'orchidées sauvages, de la benoîte des ruisseaux (espèce rare), et de différentes variétés de papillons. Un inventaire précis mérite d'y être réalisé. Les travaux de construction de la ligne pourraient fragiliser cette zone. C'est le cas aussi pour la traversée de la vallée de l'Yères par

Canehan (sous variante du scénario 2/2'), ou sur les communes de Sept-Meules et Villy-s-Yères (scénario 4).

Nous nous permettons de signaler qu'aucune carte sur les zones de sensibilité pour les insectes n'a été communiquée lors de la concertation. Il y a probablement des zones d'intérêt pour les insectes au sein de l'aire d'étude du projet THT. Les massifs forestiers, pelouses calcicoles, et vallées humides abritent de nombreuses variétés d'insectes.

B. Faune

1. Sites d'intérêts mammalogiques

Le scénario 2/2' traverse 3 sites d'intérêt mammalogique à enjeu élevé sur la Seine Maritime [11]:

- vallée de l'Yères.
- Forêt d'Eu.
- vallée de la Bresle.

C'est le scénario qui traverse le plus de sites à enjeu élevé, en terme de nombre et de kilométrage.

Pour ce qui est des chiroptères, le regroupement de cavités d'Incheville et de Monchy-s-Eu est touché par la sous-variante passant par la Faisanderie (site considéré comme d'importance faible). Notez toutefois, en guise de complément, le signalement par des habitants de Breuilly au collectif de chauve souris dans les combles de ce hameau, et qui ne figurent pas sur la carte [11].

2. Avifaune

Le scénario 2/2' passe à travers des zones de station et de vie d'espèces d'oiseau d'intérêt patrimonial. Il s'agit du busard cendré et du busard Saint-Martin sur les territoires de Baromesnil [9]. Le martin pêcheur, autres espèce d'intérêt patrimonial, est localisé sur les rives de la Bresle entre Incheville et Gamaches [9]. Nous tenons à signaler que des individus ont été observés au Lieu-Dieu au niveau du lit majeur de la Bresle, sur le couloir de passage de la THT. Monsieur Claude Pichard, ancien technicien forestier sur la forêt d'Eu, et photographe, fin connaisseur de la faune en forêt d'Eu et des ses alentours, a pu en observer et photographier sur ce secteur.

Monsieur Claude Pichard nous rapporte aussi la présence du pic noir à proximité de la Faisanderie. La présence d'une autre espèce, le pic Mar, au hameau de Breuilly, suspectée par Monsieur Pichard, a été constatée l'été dernier par un habitant. Ces 2 espèces sont listées par le cabinet AMBE, mandaté par RTE pour son étude d'impact, comme des espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial [9].

Le scénario 2/2' traverse 4 sites d'intérêts ornithologiques en Seine-Maritime à « enjeu élevé » [31]:

- Vallée de l'Yères
- Plaine d'Heudelimont.
- Plaine d'Etocquigny.
- Vallée de la Bresle.

2 zones d'intérêts ornithologiques en Seine-Maritime et Somme à « enjeu moyen » sont traversées [31]:

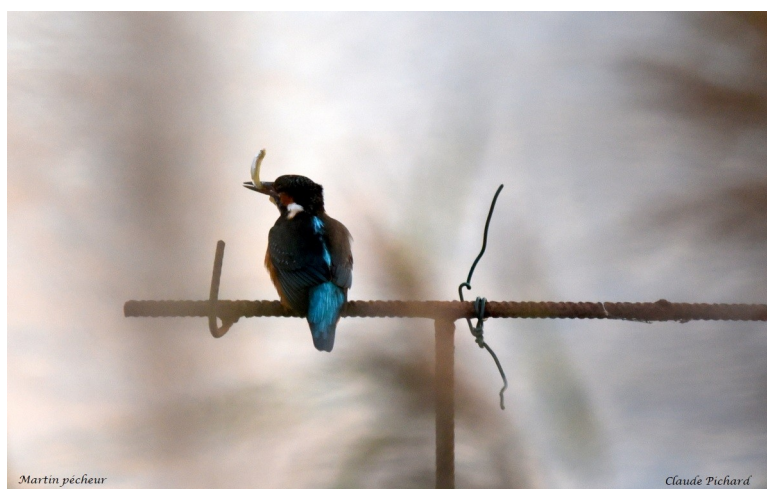
- Forêt d'Eu.
- Complexe des pelouses (larris) et de bois de Beauchamps et de Bouvaincourt-sur-Bresle.

Pour le scénario 3, 3 sites d'intérêts ornithologiques en Seine-Maritime et ses abords, à « enjeu élevé » seraient traversés [31]:

- Vallée de l'Yères
- Vallée de la Bresle.
- Complexe des pelouses (larris) et des bois de Bouillancourt-en-Séry.

Ainsi que plusieurs sites à « enjeu moyen ».

Les couloirs de passage des ces zones d'intérêt ornithologiques sont des zones encore préservées de toute ligne 400 kV. Il semblerait plus logique de garder les impacts cantonnés à la zone déjà touchée par ligne actuelle (scénario 1).



Martin pêcheur en bord de Bresle. Photo : Claude Pichard

Figure 5. Pic noir. Photo : Claude Pichard.

C. Forêt d'Eu

La forêt d'Eu est une forêt indivise, constituée de plusieurs massifs, représentant 9300 hectares. Elle est considérée comme l'une des plus belles hêtraies de France [14]. Comme nous l'indique l'Office National des Forêts, « l'ONF gère cet espace naturel en veillant à respecter la multifonctionnalité de ce bien commun, source de produits ligneux mais également **réserve de biodiversité** et lieu d'accueil de tous les publics »[12]. La forêt d'Eu bien qu'entretenu et exploitée par l'homme, comme la très grande majorité de nos forêts, est un lieu naturel et un réservoir riche en biodiversité de la Seine-Maritime.

Dans le préambule de *Programme Régional de la Forêt et du Bois de Normandie*, la DRAAF Normandie rappelle que « La forêt est un milieu naturel, anthropisé depuis des siècles en métropole, qui mêle des enjeux économiques, environnementaux et sociaux. **Réservoir de biodiversité, la forêt a un effet protecteur sur les sols, l'eau, l'air, le climat.** Elle est créatrice d'une matière première biosourcée renouvelable : le bois, dont les utilisations sont multiples, source d'emploi et de valeur ajoutée. Outre les emplois dont elle est à l'origine, notamment en milieu rural, (...) elle

constitue un espace récréatif et contribue à la qualité des paysages auxquels les citoyens français, citadins et ruraux, sont particulièrement attachés.(...) ».

Le passage en forêt d'Eu, un véritable « coup de sabre » en plein coeur du Massif du Triage serait très néfaste pour la forêt, ainsi que sa faune et flore.

1. Impacts sur le massif forestier

Nous estimons qu'il engendrerait l'abatage d'au minimum 8 ha de forêt (et jusque 15 ha selon les différentes variations de passage). Au minimum 10 000 arbres seraient abattus.

La tranchée forestière fragilisera la forêt. Il y a premièrement un risque de chablis : les arbres situés en bordure de cette tranchée se retrouveront soudainement sans leurs voisins les protégeant du vent. Lors d'une tempête, le vent risque de s'engouffrer dans la tranchée et déraciner les arbres. Ce risque est d'autant plus important que les tranchées forestières de la ligne THT seraient orientées ouest, soit la direction des vents dominants. Deuxièmement, les arbres en bordure de la tranchée se retrouveront exposés plus directement au soleil, alors qu'ils profitaient de l'ombre de leur voisin. Ces arbres seront sujets à des coups de soleil, néfastes à leur bon développement et à leur survie. Les hêtres, qui constituent l'essence majoritaire de la forêt d'Eu, sont particulièrement sensibles à un soleil trop fort. Ces risques nous ont été confirmés par Monsieur Claude Pichard, ancien technicien forestier ONF en forêt d'Eu, aujourd'hui à la retraite. Notez aussi que le risque de coup de vent et coup de soleil va s'accroître dans notre région suite au dérèglement climatique.

Les zones de passages envisagées en forêt vont détruire certains paysages caractéristiques de la forêt d'Eu : hêtraie à jacinthes, hêtraie calcicole, hêtraie avec houx buissonnants. Cela constitue un véritable patrimoine vivant que nos forestiers ont su préserver au mieux. Avec le réchauffement climatique, beaucoup de hêtraies françaises vont disparaître. De par leur situation géologique et topographique, la forêt d'Eu et la forêt d'Eawy, seront probablement les dernières hêtraies survivantes en France, d'ici la fin de ce siècle. Le paysage et la flore qu'elles offrent, bien qu'il puisse paraître commun et peu fragile pour un regard profane, est en réalité précieux, et représente un patrimoine naturel qui deviendra exceptionnel dans les prochaines décennies. Il conviendrait donc d'éviter toute atteinte et fragilisation à ce patrimoine. Ajoutons le risque d'incendie aggravé par la ligne (voir le Chapitre 1, partie G).



Figure 7. Peuplement de charmes au printemps : paysage de hêtraie à jacinthes. La ligne THT passerait à cet endroit (scénario 2/2'). Photo : Claude Pichard.



Figure 8. L'élargissement de la tranchée forestière de la ligne 90 kV en forêt d'Eu nécessiterait d'abattre les arbres sur une bande d'environ 20 m de large, située de chaque côté de la tranchée forestière existante. Au moins 10 000 arbres seraient abattus.

2. Faune en forêt d'Eu

Le massif du Triage de la forêt d'Eu, qui serait traversé par le scénario 2/2' est riche en biodiversité, que cela soit au niveau de la faune ou de la flore. Ce massif est l'hôte d'amphibiens (salamandre tachetée, grenouilles, crapauds, tritons...), espèces fragiles et menacées, qui sortent de la forêt et gagnent la vallée de la Bresle, et les mares en forêt ou en lisière de forêt lors de la période de reproduction. Notons qu'aucune analyse, carte d'impacts sur les amphibiens n'a été transmise lors de la concertation.

La forêt d'Eu accueille aussi plusieurs espèces de rapaces forestiers : chouette hulotte, chouette effraie, buse variable, épervier... Au delà de la destruction de leur habitat, le passage d'une ligne 400 kV présente un risque de collision avec le faisceau de câbles (24) porté par la ligne.

Un rapport de la DREAL, coécrit avec la LPO [13] signale que les « que les milieux forestiers sont particulièrement sensibles au risque de collision dans les tranchées créées pour les lignes électriques. Les tranchées font office de lisières et donc d'un lieu privilégié pour la chasse : lorsque l'oiseau arrive perpendiculairement à la tranchée ou fonce en piqué depuis un point externe à la tranchée, il risque de se heurter par surprise à la ligne. ». Ce même rapport explique qu'« une ligne traversant en tranchée une forêt sera dissimulée par les arbres et représentera un risque plus grand de percussion pour un oiseau», citant par exemple les rapaces forestiers.

Il existe certes des dispositifs d'effarouchement des oiseaux qui peuvent s'installer sur les lignes. Mais ces dispositifs ne permettent que de réduire le risque de collision, de manière plus ou moins significative selon les oiseaux concernés, et l'environnement aux alentours de la ligne (végétation, topographie...). Ces dispositifs d'effarouchement s'inscrivent dans l'étape Réduire du Code de l'Environnement. Rappelons qu'il convient d'après ce même Code, **d'Eviter** en priorité les zones d'intérêt.

3. Passer à travers la forêt d'Eu serait une incohérence politique

La traversée d'une ligne 400 kV à travers la forêt d'Eu serait incohérente d'un point de vue politique.

Premièrement, au niveau de la politique de RTE. En 2022, RTE a lancé un important chantier de démontage d'une ligne Très Haute Tension aérienne (225 kV) en forêt de Meudon. Sur son site internet, RTE explique que « à terme, cette mise en souterrain contribuera notamment à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie des habitants, avec 6 hectares qui seront dégagés en forêt de Meudon et reboisés à l'issue des travaux ». Il est contradictoire de louer l'importance sur le plan humain et environnemental de rendre à la forêt ce qui lui a été pris par le passé en région parisienne, et de proposer en même temps le passage d'une 400 kV en forêt d'Eu [2].

Au niveau de la politique de l'État, l'importance des massifs forestiers et de la biodiversité sont régulièrement mis en avant. Un exemple parmi d'autres, en janvier 2023, Monsieur Le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, a expliqué que la

« voix [des peuples autochtones] contre la déforestation et pour la protection de la biodiversité doit être entendue. Nos combats sont partagés ! » [3].

Enfin, sur le plan de l'Union Européenne, nous pouvons lire sur l'un des sites officiels de la Commission Européenne, que « Les forêts sont essentielles pour notre santé et notre bien-être, ainsi que pour la santé de la planète. Elles sont de véritables réservoirs de biodiversité et contribuent très largement à la lutte contre le changement climatique » [1]. Rappelons que la construction de la THT se justifie par une lutte contre le réchauffement climatique, via la décarbonation de l'énergie. Il serait absurde de fragiliser la forêt d'Eu, un allié précieux dans cette lutte.

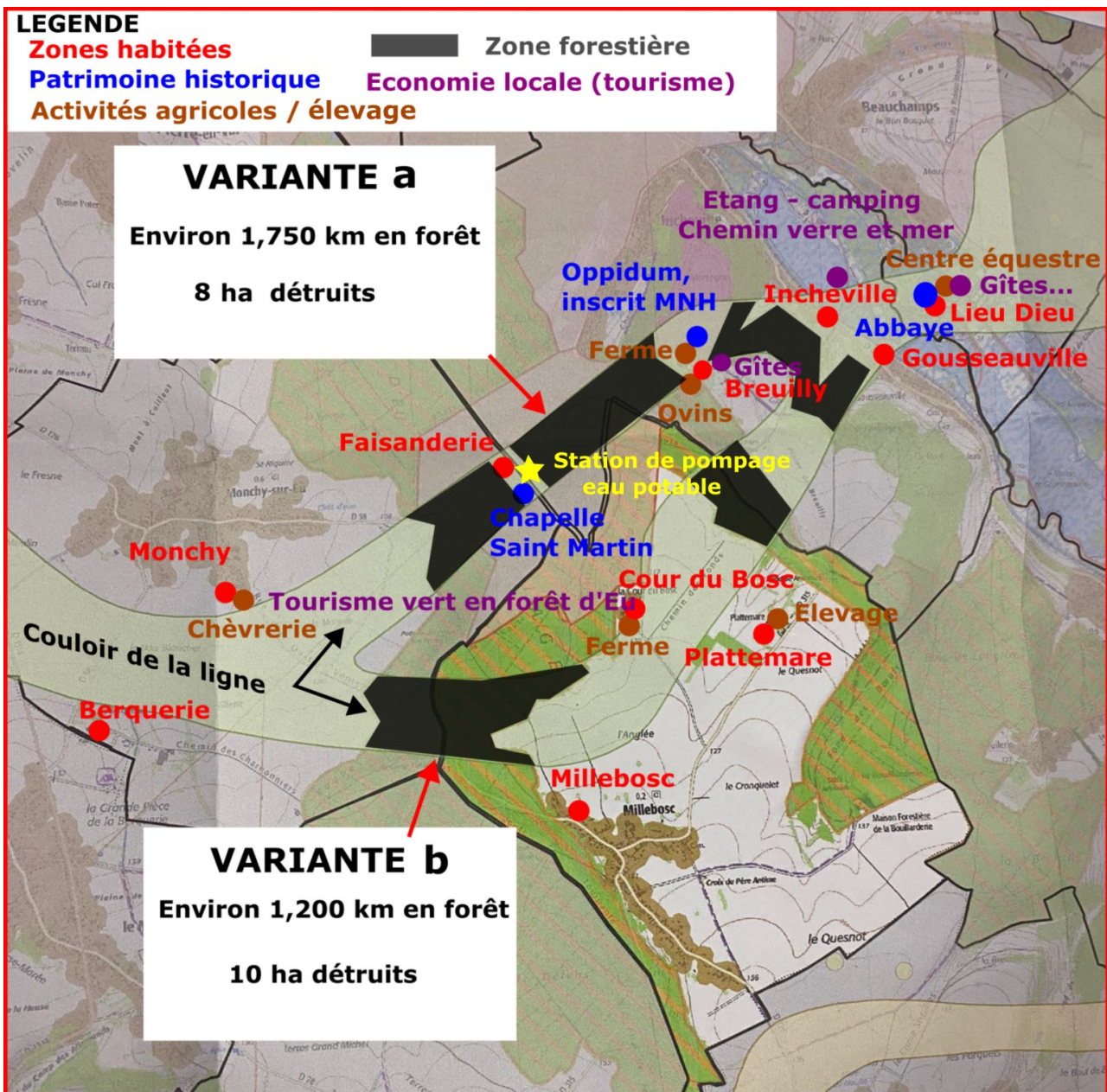


Figure 9. Carte localisant différents impacts sur les communes de Monchy-s-Eu, Millebosc, Incheville et Beauchamps (scénario 2/2'). 2 sous-variantes sont envisagées pour le passage à travers la forêt d'Eu.

Chapitre 2

Synthèse des Impacts pour le scénario 2/2'

Etant donné les développements du précédent chapitre, la synthèse de l'analyse d'impacts préliminaire fournie par RTE dans son dossier de concertation pour les scénarios 2/2' s'avère fautive, incomplète et vraisemblablement biaisée. Nous allons le voir en reprenant l'argumentaire de RTE, et à la lumière de l'analyse effectuée dans le Chapitre 1. Notez aussi que les références ayant permis de mettre en place l'étude préliminaire de RTE ne sont pas cités dans le dossier de concertation.

I. Synthèse des impacts pour le scénario 2

Nous estimons que les impacts du scénario 2 sont les suivants :

- milieu physique : **impact négatif.**
- milieu naturel : **impact négatif / rédhibitoire.**
- milieu humain : **impact négatif / rédhibitoire.**
- milieu agricole : **impact négatif.**
- milieu économique : **impact rédhibitoire /rédhibitoire.**

A. Milieu physique et naturel

RTE estime qu'aucune nouvelle zone d'impact ne serait créée en vallée de l'Yères et de la Bresle. C'est faux. Une sous variante du scénario 2 prévoit de passer la vallée de l'Yères dans une zone vierge, au dessus d'une héronnière. Aussi, l'existence d'une ligne 90 kV traversant la Bresle au niveau d'Incheville et Beauchamps ne peut justifier le passage d'une THT 400 kV. La ligne 90 kV est beaucoup plus petite (environ 25 m de haut, 6 m de large, 3 fils) qu'une THT 40 kV (40-60 m de haut, 40 m de large, 24 câbles), voir Figure 1 au Chapitre 1. Le passage d'une telle ligne créerait bel et bien une nouvelle zone d'impacts sur le milieu physique et naturel. Rappelons aussi que la 90 kV est en fin de vie, et pourrait être enfouie sans problème, offrant la possibilité de retirer tout impact sur la vallée de la Bresle au niveau d'Incheville-Beauchamps. Contrairement à ce que dit RTE, le franchissement de la Bresle dans cette zone représente un enjeu élevé sur le plan floristique [32], mammalogique [11], ornithologique [31] d'après les cartes fournis par le cabinet AMBE. La ligne passerait au-dessus de l'étang d'Incheville, et d'une zone naturelle autour du lit majeur de la Bresle.

RTE minimise totalement le passage en forêt d'Eu, et ne donne aucune information sur la surface de déboisement que cela engendrerait. Au début de la concertation, RTE expliquait que le projet de ligne 400 kV évite « la Haute Forêt d'Eu, zone considérée comme la plus riche de la forêt ». Nous tenons à rappeler que le massif du Triage, qui serait traversé par la ligne, n'est pas moins riche que la Haute Forêt d'Eu sur le plan de la biodiversité, de la richesse des sols, et de la diversité des essences forestières. Il est au contraire même probablement plus riche sur le plan humain : fréquentation des habitants, et des touristes par sa plus grande proximité de la côte, ainsi qu'au niveau du patrimoine historique.

La traversée de vallées forestières, ainsi que le passage à travers la station de pompage de la Faisanderie auraient un impact négatif sur le milieu physique.

La compensation de la traversée de la forêt d'Eu par la plantation d'arbres, évoquée par RTE, est assez illusoire. Au delà de la nécessité probable de prendre des terres agricoles aux abords de la forêt d'Eu, le sol de la forêt d'Eu a une richesse spécifique qui ne saurait être reconstituée dans de nouveaux boisements que d'ici plusieurs siècles. Cette richesse spécifique, pour ne pas dire exceptionnelle, permet le développement d'une flore typique de la forêt d'EU: hêtraie à jacinthes, hêtraie à houx, flore sur les coteaux calcaires en lisière de forêt, richesse mycologique, et que l'on retrouve sur les passages envisagés de la THT pour les scénarios 2/2'.

B. Milieu humain

Page 93 du dossier de concertation, RTE oublie de mentionner les points de proximité importants sur de nombreuses communes du tracé (seule la commune de Beauchamps est mentionnée), et la problématique de prise « en sandwich » de certaines communes. Voir les développements du Chapitre 1.

L'impact d'une 400 kV est beaucoup plus important qu'une 90 kV (Seine Maritime) ou 225 kV (Vimeu). La présence de ces lignes ne peut justifier une mutualisation d'impacts déjà existants. Voir Chapitre 1.

Les impacts du scénario 2 sur le patrimoine historique ne sont nullement mentionnés.

C. Milieu économique

Les impacts sur l'économie locale basée sur le tourisme, et sur l'attractivité du territoire, ne sont pas mentionnés, alors que nous avons vu leurs effets néfastes dans le Chapitre 1.

D. Monde agricole

RTE ne précise pas dans son dossier de concertation que les compensations obligatoires engendrées par un passage en forêt d'Eu engendreront un reboisement sur des surfaces, très probablement agricoles, avec un facteur multiplicatif de reboisement possiblement élevé étant donné le réservoir de biodiversité et la richesse économique qu'elle représente.

II. Synthèse des impacts pour le scénario 2' : les bénéfices de la reconstruction du poste de Beauchamps largement exagérés

De manière surprenante, assez miraculeuse même, la déconstruction du poste du Lieu Dieu (Beauchamps) permet de considérer que le scénario 2, appelé 2' dans le cadre de cette reconstruction, a un impact « potentiellement positif » sur le milieu naturel, humain et sur l'économie. C'est faux et peut même paraître cynique.

Nous estimons a contrario que les impacts du scénario 2' sont les suivants :

- milieu physique : **impact négatif.**
- milieu naturel : **impact négatif / rédhibitoire.**
- milieu humain : **impact négatif / rédhibitoire.**
- milieu agricole : **impact négatif / rédhibitoire.**
- milieu économique : **impact négatif / rédhibitoire.**

Nous décrivons les raisons de cette analyse.

A .Milieu naturel : un transformateur qui n'est pas situé sur une zone humide

RTE explique que le transformateur du Lieu Dieu est situé à proximité immédiate de la Bresle, et représente une emprise sur une zone humide. Son retrait et sa « renaturation » aurait alors pour RTE une valeur compensatoire importante sur le plan environnemental. C'est faux.

Rappelons que selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année». (Art. L.211-1 du code de l'environnement). Il s'agit de zones marécageuses ou assimilées. Le poste de Beauchamps est borduré par une prairie herbeuse, et non une zone humide.

Le transformateur est situé à plus de 250 m du lit majeur de la Bresle. La zone humide de la Bresle se trouve dans une bande de quelques dizaines de mètres aux abords de ce lit majeur, qui serait d'ailleurs touchée par le passage de la 400 kV.

Le transformateur actuel n'est pas jouxté par la Bresle, mais par un petit bras usinier, créé par le passé pour un usage agricole. Il a été construit sur un terrain à usage agricole, qui a été exploité à côté en tant que ballastière (extraction de graviers). Ce terrain, anthropisé depuis longtemps, n'a jamais été une zone humide. Il ne l'est d'ailleurs toujours pas aujourd'hui. On note la présence de plans d'eaux artificiels, qui ne constituent pas une zone humide et ne représentent qu'un faible intérêt sur le plan naturel. Ces informations nous ont été transmises par Monsieur Gilles Euzenat, docteur es Sciences en écologie animale. Il a travaillé au sein de l'ONEMA (devenue OFB), en tant que co-chef à la station piscicole de la ville d'Eu de 1981 à 2015. Il a aussi fréquenté très régulièrement le dispositif de contrôle des poissons migrateurs au Lieu Dieu plusieurs fois par semaine pendant 35 ans. Il connaît donc très bien cette zone.

Ajoutons que les abords immédiats du transformateur sont déjà fortement impactés par l'activité humaine : piste de moto-école, dépôt marbrier d'une entreprise de pompes funèbres sur la partie ouest, route départementale au Nord.

Par ailleurs, RTE explique que le transformateur actuel occupe 2,5 ha du dossier complet de concertation (page 94). C'est faux. Après vérification sur le cadastre, et sur des vues aériennes, nous trouvons que l'emprise du transformateur actuel est de 1,95 ha.

Le retrait du transformateur du Lieu Dieu représente donc un enjeu bien faible sur le plan écologique, qui ne peut en aucun cas compenser les dégâts environnementaux causés par le tracé 2.

B. Economie : un retrait qui ne permettrait pas à la sarl du Lieu Dieu de développer son activité

RTE se permet de s'exprimer au nom de la sarl du Lieu Dieu, et d'indiquer les axes de développement de son activité lors de la concertation. Cela s'avère fortement problématique, puisque les arguments avancés par RTE ne sont pas bons. RTE explique dans son dossier de concertation que le transformateur actuel peut « freiner l'activité du Lieu Dieu », et que la libération de parcelles « pourrait permettre la poursuite de son développement ».

Comme nous l'ont expliqué les gérants de cette entreprise du tourisme vert, le transformateur du Lieu Dieu actuel ne freine pas le développement de leur activité. Pire, RTE « oublie » que le passage de la ligne au-dessus du Lieu Dieu mettrait en péril l'activité de l'entreprise : la ligne

passerait sur un terrain dans lequel l'entreprise prévoit justement de développer son activité. Plus généralement, le passage de la ligne au Lieu Dieu fera fuir les visiteurs, qui viennent d'abord pour passer quelques jours dans un cadre naturel et préservé.

RTE ne peut donc en aucun cas argumenter que le scénario 2' aura un effet « potentiellement positif » en mettant en avant le développement de l'activité touristique du Lieu Dieu. C'est le contraire !

C. Economie : décarbonation de l'industrie verrière et robustesse du réseau électrique

RTE met en avant l'intérêt de reconstruire un transformateur pour décarboner l'industrie du verre de la vallée de la Bresle. Cela est à nuancer sur 2 points.

Premièrement, un nouveau poste électrique 400 kV a été mis en service en 2016 à Limeux (Somme). Ce poste pourrait déjà être utilisé pour décarboner l'industrie verrière. Par exemple, l'usine Pochet du Courval de Guimerville, un des plus gros sites verriers de la région, se trouve à équidistance de Limeux et de Beauchamps. Une 225 kV souterraine installée récemment entre Limeux et Blocaux passe même à environ 6 kilomètres de ce site.

Si cela s'avère nécessaire, le transformateur de Beauchamps pourrait très bien être laissé sur son site historique et renforcé pour permettre une robustification du réseau électrique. Il pourrait être reconstruit ailleurs, mais en aucun cas il est nécessaire qu'il soit placé à côté d'une ligne 400 kV (voir Chapitre 4).

D. Milieu humain : un retrait qui n'améliorerait pas l'impact sur le milieu humain, mais l'aggraverait par le passage de la 400 kV

Le retrait du poste actuel du Lieu Dieu aurait un impact positif sur les habitants. Mais cet impact négatif serait par là même effacé, aggravé, par le passage d'une 400 kV au Lieu Dieu. Les pylônes 400 kV ont une emprise visuelle et sonore bien plus importante que le transformateur.

Il est incompréhensible que RTE explique que le retrait du transformateur du Lieu Dieu entraîne un impact « potentiellement positif » sur le plan humain pour le scénario 2', alors que même à l'échelle du Lieu Dieu cela ne serait pas le cas.

La reconstruction du transformateur est en réalité **un projet différent qui devrait être présenté indépendamment du projet de renforcement de la ligne 400 kV Amiens-Petit Caux** (voir Chapitre 4). **En aucun cas la reconstruction du transformateur devrait conditionner le choix d'un scénario.**

Chapitre 3

Le scénario 1, solution de moindre mal

Nous estimons que les scénarios 2/2', 3 et 4 sont extrêmement mauvais pour notre région sur tous les plans : humain, économique, écologique, agricole et patrimonial. Le scénario 2/2' est probablement le pire. Le passage d'une nouvelle ligne THT aérienne aura forcément des impacts négatifs, et nous estimons que la solution de « moindre impact » est le scénario 1, s'il s'avère nécessaire de construire une deuxième ligne aérienne.

I. Un regroupement des impacts pour limiter le mal sur notre région

La ligne 400 KV existante, présente dans le paysage depuis environ 30 ans a un impact sur la région. Toutefois, la vie humaine, économique, agricole, animale et naturelle a essayé de s'adapter, de s'habituer au mieux autour de cette infrastructure. Cela n'aurait que peu de sens de venir bouleverser une nouvelle aire, à quelques kilomètres de là. Davantage d'habitants, d'acteurs économiques, de milieux naturels, d'exploitations et d'élevages seraient touchés. Le paysage est lui aussi déjà marqué par cette première THT. Le défigurer à nouveau à quelques kilomètres serait difficilement compréhensible.

D'un point de vue global, sur le pays Bresle-Yères-Vimeu l'impact serait plus important, par la pluralité des zones touchées, si un tracé non parallèle à la 400 kV existante était choisi. C'est donc un regroupement, une « mutualisation » des impacts qui nous semble la « moins pire ».

II. Doublement dans les zones péri-urbaines : écoles et foncier bâti

A. L'école d'Oust Marest est déjà concernée par une 400 kV

La ligne existante passe à proximité des écoles de Touffreville-s-eu (250 m), et de Oust Marest (130 m). Cette proximité ne semble pas avoir dérangé RTE pendant 30 ans. Pourtant, un ingénieur de RTE nous a expliqué lors d'une discussion informelle à la réunion de Monchy-s-Eu, que la proximité de l'école d'Oust-Marest pourrait poser problème pour la mise en place d'un tracé parallèle à la ligne existante. Pourquoi RTE n'expose pas cette problématique officiellement dans son dossier de concertation, ainsi que lors des réunions de concertation ? Cela nuirait probablement aux propos rassurants de RTE sur l'absence d'effets prouvés des champs électromagnétiques sur les humains. Un doublement de la ligne ne changera pas fondamentalement le problème, l'exposition à des champs électromagnétiques étant déjà présente, et depuis longtemps pour l'école d'Oust-Marest.

Nous rappelons aussi que dans un contexte de diminution du nombre d'enfants dans les écoles de notre région, et donc de fermeture de classes et d'écoles, il est probable que les écoles des villages de Touffreville-s-Eu (environ 200 habitants) et Oust-Marest (environ 700 habitants) seront fermées lors de la mise en service de la deuxième ligne prévue en 2032.

Il serait d'ores et déjà intéressant de réfléchir à mutualiser ces écoles avec d'autres écoles des villages voisins, par principe de précaution, même si le risque peut paraître faible selon RTE, et qu'aucun problème de santé lié à la ligne actuelle sur les écoliers ne semble avoir été reporté. Au

delà de maximiser la protection des écoliers, ce regroupement permettrait par ailleurs de limiter les fermetures de classe dans les communes voisines : Eu, Bouvaincourt-s-Bresle, Beauchamps...

Nous insistons donc bien sur le fait que la présence d'écoles à proximité de la ligne existante ne peut justifier une véritable difficulté de doublement de la ligne.

B. Impacts sur le foncier bâti

Il serait intéressant de réfléchir localement à l'utilisation de poteaux quadruple ternes (poteaux supportant 4 lignes 400 kV), cela pourrait réduire l'impact par rapport à deux pylônes côte à côte selon le contexte et la sensibilité de la zone à traverser.

Des indemnisations sur le foncier bâti doivent être proposées pour les zones qui ne peuvent être évitées, comme cela a été fait pour la ligne Cotentin-Maine : les gros enjeux de ce projet et sa portée internationale permettent normalement un dédommagement juste.

III. Au sujet du passage à travers le parc naturel régional de la Baie de Somme

Dans un rapport déposé sur la plateforme participative (contribution 81), le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime exprime son mécontentement et son inquiétude que 3 des 4 scénarios proposés à la concertation passent à travers le Parc (scénarios 1, 2/2' et 3). Nous comprenons cette inquiétude. Contrairement aux autres scénarios, le scénario 1 passe à la frontière intérieure du parc entre Yzengremer et Saint-Maxent. Cela ne peut toutefois justifier un refus du scénario 1 au profit d'un autre scénario.

Le paysage du tracé 1 entre Yzengremer et Saint-Maxent est déjà touché par la première ligne 400 kV, ainsi que par des champs éoliens. Passer une deuxième ligne à quelques kilomètres de là via un autre tracé n'aurait pas de sens, et alourdirait le paysage global du périmètre du parc.

Le Parc naturel régional Baie de Somme Picardie maritime milite pour la pérennité des villages courtils (habitats ruraux ceinturés de vergers) et les paysages caractéristiques qu'ils représentent. Les villages concernés par le scénario 1 sont notamment cités. Pourtant, des villages courtils du Vimeu vert : Saint-Maxent, Grébeault-Mesnil, Martainneville, Vismes-au-val, Tours en Vimeu (hameau de Longuemort), Fretteville, Maisnières, Embreville, seraient touchés par le tracé 2/2'. Citons aussi Bouillancourt-en-Séry et Le Translay pour le scénario 3. Il serait incohérent que ces villages du Vimeu vert qui en sont très représentatifs, et préservés de ligne 400 kV, soient défigurés par le projet de ligne dans l'hypothèse des scénarios 2/2', 3 au motif qu'ils ne sont pas – pour le moment – intégrés au Parc naturel régional.

Il en est de même pour le patrimoine historique. Il serait incompréhensible que le patrimoine historique protégé au titre des Monuments Historiques du scénario 2/2' soit défiguré, sous prétexte qu'il ne faille pas retenir le tracé 1 pour protéger le patrimoine industriel du Vimeu. Ce dernier se situe à une distance significative du tracé 1, et ne serait donc pas menacé : aucun périmètre de protection de ce patrimoine ne serait traversé.

Les principales zones classées comme grands ensembles paysagers dans la charte du Parc [28], et touchées par le projet 400 kV, se situent entre Huppy et Condé-Folie, dans lesquels les scénarios 1, 2/2', 3 sont confondus (page 20). Il en est de même pour les zones à enjeu PNR (page 130), ainsi que des sites naturels à enjeu touchés par la ligne dans le Parc naturel régional (page 68).

Le gain serait donc faible pour le Parc naturel régional si les scénarios 2/2', 3 étaient retenus au lieu du scénario 1 (doublement de la ligne existante).

le scénario 4 évite le Parc naturel. Mais ce dernier scénario, comme le 2/2' et 3, présente de nombreux inconvénients. Cela serait passer par des zones paysagères et naturelles préservées, des massifs forestiers, à proximité du château de Rambures. La traversée de la Somme du scénario 4 non loin du Parc naturel en zone vierge serait probablement coûteuse sur le plan paysager et environnemental.

Rappelons que la charte du Parc naturel insiste beaucoup sur le respect, et la protection de la biodiversité, des massifs forestiers, mais aussi sur l'intégrité des paysages et du patrimoine historique (page 23, 28).

Avec tous ces éléments, il serait peu compréhensible que les scénarios 2/2', 3 et 4 soient privilégiés pour protéger très partiellement (scénarios 2/2', 3) ou de manière plus conséquente (scénario 4), une zone déjà touchée par une 400 kV au sein du parc Naturel. Cela serait toucher des zones patrimoniales sur le plan naturel, paysager et bâti préservées, et qui se situent à proximité du Parc naturel.

IV. La liaison aérienne 225 kV Argoeuvres-Beauchamps

Afin d'éviter d'avoir 3 lignes entre Huppy et Argoeuvres (deux 400 kV, et une 225 kV), il pourrait être intéressant d'enfouir la 225 kV entre Argoeuvres et Huppy, ou totalement jusqu'au poste de Beauchamps (ou son successeur). Cela libérerait l'emprise terrestre et visuelle de cette ligne et permettrait d'installer plus aisément la deuxième 400 kV entre Argoeuvres et Huppy. L'enfouissement de lignes 225 kV est bien maîtrisé depuis une dizaine d'années : filet de sécurité PACA (2014), liaison Saint Briec-Lorient (2016)...

Chapitre 4

La reconstruction du transformateur de Beauchamps

La reconstruction du transformateur de Beauchamps est un projet qui peut se faire indépendamment du renforcement de ligne 400 kV Amiens-Petit Caux. Il n'y a aucune de nécessité pour le transformateur de Beauchamps d'être situé au pied d'une THT aérienne 400 kV. C'est le cas pour le transformateur actuel, et pour de nombreux autres transformateurs en France, même récents [33]. Il n'y a pas non plus nécessité pour la THT 400 kV en projet d'avoir un transformateur sur son trajet. Une telle ligne THT n'a besoin que d'un transformateur à chaque extrémité de ligne : conversion en 400 kV en « entrée » (Penly), et redirection du flux électrique sur les grands axes en « sortie » (Argoeuvres).

Car il cherche à répondre à une problématique purement locale, et non nationale / internationale comme le projet de THT, le projet de reconstruction du poste de Beauchamps devrait donc être proposé indépendamment de la concertation actuelle. Et en aucun cas, cette reconstruction ne devrait conditionner le choix d'un couloir de passage de la THT, comme RTE semble le laisser entendre, avec son scénario 2' et son analyse d'impact fausse.

I. Le rôle du transformateur de Beauchamps

Le transformateur de Beauchamps sert à alimenter en électricité les foyers et les industries des alentours. Ce poste est actuellement alimenté par une ligne 225 kV en provenance d'Argoeuves. Le poste de Beauchamps a pour le moment rempli ses missions d'approvisionnement électrique.

RTE a mis en évidence les besoins futurs suivants :

- rendre plus robuste l'alimentation électrique du transformateur.
- approvisionner en électricité les industries, en particulier celles du verre.

A. Sécuriser l'approvisionnement du réseau électrique

L'approvisionnement électrique du transformateur présente-t-il une fragilité majeure ? Il semblerait qu'il n'y ait pas eu de problème majeur sur la 225 kV alimentant le poste de Beauchamps jusqu'à ce jour. Mais on peut comprendre un besoin de renforcement de la sécurité électrique du réseau.

B. Approvisionnement des industries

Le passage des industries du verre à des fours électriques accroîtront indubitablement le besoin en électricité, encore faut-il quantifier ce besoin. Suite à une discussion avec Monsieur le Maire de Beauchamps Jean-Charles Vitaux, et électrotechnicien sur le site verrier Pochet du Courval (un des plus gros sites verriers de la région), nous avons appris que si ce site passait entièrement ses fours à l'électricité, il en résulterait un besoin en électricité de maximum 20 MW. Nous pouvons supposer un besoin relativement équivalent pour les usines Veresence (Mers-les-bain) et SGD Pharma (St-Quentin-La Motte). Ainsi, un renforcement de l'alimentation du poste de Beauchamps de 200 MW répondrait entièrement au besoin futur de la région, avec une bonne marge de sécurité.

Rappelons aussi que le Poste de Navarre pourrait alimenter l'agglomération de Eu-Mers-Le Tréport, ainsi que ses industries verrières.

II. Propositions

Nous présentons une liste, non exhaustive, de ce qu'il pourrait être envisagé pour répondre aux enjeux du poste de Beauchamps, avec ou sans reconstruction. Ces 4 options permettent de répondre au besoin économique avancé par RTE, sans qu'il y ait besoin d'utiliser le couloir 2, destructeur à tous points de vue.

Il est intéressant de noter qu'aucun des ces scénarios ne nécessitent la construction d'une deuxième ligne 400 kV. Ce qui met en évidence une fois de plus que le projet du poste de Beauchamps ne devrait pas apparaître dans la concertation sur la nouvelle ligne THT. Certains concitoyens pourraient penser que cette deuxième THT est nécessaire pour le pays Bresle-Yères-Vimeu, ce qui n'est absolument pas le cas.

Nous estimons que les deux premières options que nous allons présenter (a et b) sont les meilleures, car elles répondent au besoin formulé par RTE, et limitent l'artificialisation des terres agricoles. De plus, elles permettent de répondre au besoin formulé par RTE avant même la mise en service de la deuxième ligne 400 kV !

Option a : Transformateur actuel avec liaison souterraine 225 kV Limeux-Beauchamps

La première option serait de renforcer le transformateur de Beauchamps en le reliant par une deuxième ligne 225 kV souterraine en provenance de Limeux. Cette ligne souterraine ferait 20 km environ.

C'est une telle solution, non loin de Beauchamps, qui a été retenue pour le poste de Blocaux, à proximité d'Aumale en 2014 [25]. Ce poste a des caractéristiques et une fonction identique à celui de Beauchamps. Autrefois alimenté par une seule 225 kV aérienne en provenance d'Argoeuves (comme le poste de Beauchamps actuellement), une deuxième liaison, souterraine cette fois-ci, entre Limeux et Blocaux, sur 25 km, a été ajoutée afin de sécuriser l'approvisionnement électrique de ce transformateur. Un passage souterrain à travers la vallée du Liger a été effectué, et semble n'avoir posé aucun problème.

Il apparaît donc tout à fait possible de recourir à cette solution pour le poste de Beauchamps : la liaison souterraine ferait 20 km environ et ne nécessiterait même pas la traversée de vallée. Cette liaison serait donc très probablement moins chère et moins complexe que celle déjà réalisée pour Blocaux.

Option b : Nouveau Transformateur avec liaison souterraine 225 kV Limeux-Beauchamps

Si cela s'avère nécessaire, le transformateur de Beauchamps pourrait être reconstruit dans les environs et relié à Limeux comme pour l'option a. Cela serait un transformateur 225 kV, qui occuperait entre 3 et 4 ha, si l'on se réfère à la taille de l'actuel poste de Blocaux. L'artificialisation de terres agricoles est donc réduite d'un facteur 2,5 par rapport à la proposition de RTE (scénario 2').

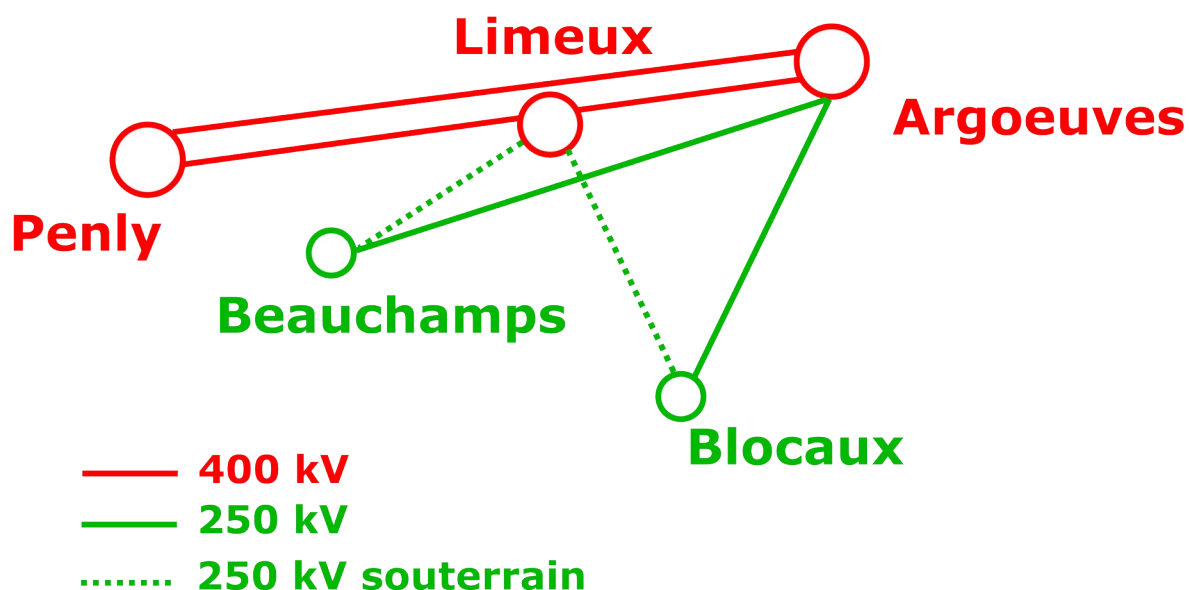


Figure 10. Illustration du renforcement proposé pour le transformateur de Beauchamps : une liaison souterraine 225 kV en provenance de Limeux, comme cela a été réalisé pour Blocaux (environs d'Aumale) en 2014 (options a et b).

Nous estimons que les options a ou b sont les meilleures. Nous proposons toutefois 2 autres options, afin d'illustrer les nombreuses possibilités de renforcement du poste de Beauchamps sans le tracé 2.

Option c : Nouveau Transformateur 400 kV avec repiquage sur une THT 400 kV à quelques kilomètres

Si les options a et b ne conviennent pas, il est possible de construire un transformateur 400 kV à Beauchamps ou dans ses environs, et de le relier via un « repiquage » aérien ou souterrain, par exemple sur la THT 400 kV présente au niveau de la plaine d'Hocquélus, à environ 4 km de Beauchamps. L'enfouissement d'une 400 kV de faible puissance (250 MW) sur 4 km est possible, si l'on se réfère à la ligne France Espagne (400 kV de 2GW enfouie). Mais cela serait probablement plus cher et complexe que les options a et b. Cette solution artificialise environ 10 ha de terres agricoles.

Option d : Nouveau Transformateur 225 kV à Beauchamps – Nouveau Transformateur 400 kV à quelques kilomètres – liaison souterraine 225 kV

Autre option, celle de construire un transformateur 225 kV à Beauchamps, et de le relier à une 225 kV souterraine. Cette 225 kV ne partirait pas de Limeux, mais d'un nouveau poste 400 kV plus proche. Ce poste pourrait par exemple être construit dans la plaine d'Hocquélus au pied de la THT existante.

Le poste de Beauchamps ferait environ 3-4 ha, et le nouveau poste 400 kV environ 7-8 ha.

Là aussi, nous estimons que cette option est probablement plus complexe et chère que la a et la b.

Elle artificialise une surface non négligeable de terres agricoles, mais un avantage par rapport à la 3 est qu'elle morcelle géographiquement cette artificialisation.

Chapitre 5

Remarques sur la concertation et éléments à approfondir

I. Sur la concertation et son déroulement

A. Une communication insuffisante

Les populations concernées ne semblent pas avoir été suffisamment informées de la concertation.

Nous ne disons pas que RTE n'a pas fait de communication, mais nous avons constaté que les procédés que RTE a mis en œuvre se sont avérés insuffisants en pratique. De nombreux concitoyens ont témoigné au collectif de leur surprise du manque de communication de RTE sur la concertation. Il semblerait qu'un certain nombre d'entre eux ait été tenu au courant de la concertation par le collectif, et non par une communication de RTE.

Seuls les agriculteurs ont reçu par le biais des Chambres d'agriculture un courrier nominatif les avertissant du projet et des réunions les concernant.

RTE aurait très bien pu envoyer un courrier à l'ensemble de la population de la zone d'étude, ou aux habitants situés à moins d'un km d'un couloir de passage par exemple. C'est une action tout à fait réalisable. On comparera avec la publicité effectuée en 2019 pour les mesures de protection de

population et le doublement du périmètre de protection autour des centrales de Penly et Paluel (CLIN info, lettre de la commission locale d'information auprès des centrales nucléaires de Paluel et de Penly), ou encore le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Chaque foyer des communes concernées a alors reçu une brochure explicite. Plus généralement, chaque foyer reçoit un courrier pour les élections présidentielles, ou législatives. Envoyer un courrier à chaque foyer de 149 communes est donc possible, en particulier pour une grande entreprise comme RTE.

Enfin, nous notons que plusieurs réunions ont été programmées en début d'après-midi et en semaine, selon un créneau horaire peu propice à la participation des populations salariées. C'est le cas des réunions sur la thématique de l'environnement.

B. Un dossier de concertation incomplet et qui manque de lisibilité

Les cartes du dossier de concertation complet sont très pixelisées, quasi-illisibles, voir notamment les cartes des pages 60, 63, 65, 98, 99. Ce problème a été mentionné au début de la concertation le 23 novembre 2022 à Bourdon (page 6 du compte rendu). Il demeure toujours malheureusement en fin de concertation. Après la réunion de Cuverville-s-Yères, il nous a été expliqué que cela était dû à une contrainte de compression numérique du pdf dossier de concertation. Ce sont toutefois des choses qui peuvent être gérées, et au minimum un accès lisible des cartes du dossier de concertation sur le site internet aurait pu être proposé.

Les cartes communales du passage des couloirs envisagés sur une commune n'ont été mises à disposition qu'aux communes concernées en version papier (chaque commune ayant la carte de son territoire). Les 149 cartes des communes de l'aire d'étude auraient dû être mises en ligne sur le site de la concertation afin que chaque concitoyen puisse y avoir accès. La mise en ligne de ces cartes ne pose aucun problème technique sur un site internet. Il est tout à fait possible de mettre à disposition 149 cartes - images numériques - sur un site internet en 2023.

La partie sur le budget des scénarios est surprenante. Pour tous les scénarios, le budget est considéré comme identique, avec ou sans reconstruction du transformateur de Beauchamps. Ceci alors que le kilométrage de la ligne, et le coût des réductions et compensations des impacts diffèrent certainement d'un scénario à l'autre.

C. Une concertation qui a omis des alternatives

Le document de concertation n'offre qu'une seule alternative au tracé d'une ligne THT aérienne 6 GW : l'option 0, qui n'est d'ailleurs même pas présentée comme un scénario : conserver la ligne existante entre les postes d'Argoeuves et de Navarre et aucun travaux n'est réalisé.

S'agissant de pallier le déséquilibre entre la région Normandie exportatrice et la région Hauts-de-France importatrice d'électricité, d'autres propositions intermédiaires auraient dû être proposées :

- ligne sous-marine longeant le trait de côte Normandie-Hauts-de-France ;
- ligne terrestre enfouie totalement ou partiellement (d'ailleurs réclamée par plusieurs intervenants à la concertation) ;
- ligne aérienne de puissance moindre, la capacité proposée pouvant paraître surdimensionnée.

Un arbitrage pourrait en effet être envisagé entre l'impact que représente une THT aérienne 400 kV 2 circuits sur la région traversée, et le besoin de pallier à ce déséquilibre.

Aussi, la surproduction d'électricité en Normandie, et la surconsommation d'électricité dans les Hauts-de-France sont présentées comme une fatalité. Pourtant, elles résultent du choix de l'installation d'usines de production d'électricité en Normandie, et d'installation d'usines consommatrices d'électricité dans les Hauts de France. Il pourrait être envisagé de corriger ce déséquilibre, non pas par la création d'une THT, mais par l'installation d'industries consommatrices d'électricité à côté des usines de production d'électricité normandes.

D. Un flou certain sur des réponses aux questions

A la réunion de Beauchamps, RTE est resté très flou sur la question d'un participant demandant l'emplacement envisagé du nouveau transformateur. Pourtant, au mois de septembre, les propriétaires de parcelles situées « Les Trente » semblent avoir été contactés dès le mois de septembre pour leur présenter le projet possible de la construction du nouveau transformateur de Beauchamps sur leurs parcelles.

La justification du projet et la solution de l'enfouissement (en quoi est-il plus néfaste pour l'environnement ?) ne sont pas abordés de manière précise. Les réponses restent générales et non justifiées sur la base d'études locales.

Les éléments sur lesquels RTE s'est appuyé pour réaliser la synthèse préliminaire d'analyse d'impacts ne sont pas communiqués. Nous avons déjà témoigné de notre étonnement de l'analyse d'impacts sur le scénario 2/2'. De manière surprenante, RTE met en évidence des « effets potentiellement positifs » sur l'humain, le milieu naturel du scénario 2', avec une mesure compensatoire largement exagérée (retrait du transformateur du Lieu Dieu). L'oubli de nombreux éléments impactants, et la forte exagération de la mesure compensatoire laisse penser que RTE veut orienter le public sur cette solution ! RTE n'a pas apporté d'éléments supplémentaires justifiant cette analyse d'impacts au cours de la concertation. Nous espérons que la concertation aura permis de mettre en évidence les problèmes que pose cette analyse, et qu'elle sera corrigée en conséquence.

E. Des disparitions de contributions sur la plateforme de concertation en ligne

Nous avons relevé 2 problèmes sur la plateforme de concertation sur le site de RTE :

- Disparition de l'ensemble des contributions de la plateforme pendant plusieurs jours sur téléphone et ordinateur. La disparition a été vérifiée sur 2 ordinateurs (un fonctionnant sous windows et un sous Mac OS). Cette disparition a été signalée lors de la réunion de Monchy-s-Eu, puis corrigée rapidement. Toutefois, la réponse apportée par RTE n'est pas convaincante. RTE a prétendu que suite à ce « bug informatique », les contributions étaient toujours restées lisibles sur PC, mais pas sur téléphone. Nous avons constaté de notre côté une disparition pour toutes les plateformes !

- Disparition de la contribution de Monsieur David Blondin, agriculteur, déposée le 23 janvier 2023. Cette contribution, critique sur l'emplacement envisagé du transformateur de Beauchamps (risque de ruissellement), et sur l'analyse d'impacts du scénario 2/2' est apparue pendant environ 2 jours, avec une réponse de RTE. Cette contribution a ensuite disparue. Monsieur Blondin nous a assuré ne pas en avoir demandé le retrait. Cette disparition a été signalée lors de la réunion de St-Rémy-Boscrocourt. RTE a tout de suite compris de quelle contribution il s'agissait, et répondu que cette contribution n'a pu disparaître que sur ordre de son auteur. Chose que son auteur dément. La

contribution a ensuite été remise en ligne, mais sans la réponse que RTE y avait apportée la première fois.

F. Difficulté de débattre lors des réunions

Lors des réunions, il n'est généralement pas aisé de débattre réellement : planning de la réunion à respecter scrupuleusement, ateliers de groupe ne permettant pas de poser individuellement des interrogations précises devant l'audience (réunions sur le thème « humain » et « environnement »), des réponses évasives, renvoi à d'autres réunions si la question ne rentre pas précisément dans le thème de la réunion... Le rythme imposé, n'a pu dans la majorité des cas qu'amener à une simple séquence 1 question d'un concitoyen, 1 réponse de RTE, pour passer ensuite à une question suivante. Débattre, c'est pouvoir échanger selon une séquence multiple question, réponse, question, réponse... jusqu'à ce que les informations demandées soient apportées, ou qu'un temps de parole raisonnable soit dépassé.

II. La justification de la ligne

Les éléments de justification de la construction d'une ligne de 6 GW présentés dans le dossier de concertation sont insuffisants. Par ailleurs, les éléments présents dans le rapport complet « Futurs Energétiques 2050 » [27] cités dans le dossier de concertation, ne semblent pas contenir non plus les éléments de justification nécessaires. Il est question tout au plus d'une fréquence annuelle de congestion de la ligne Amiens-Petit Caux actuelle, en 2050, « d'intensité moyenne » pour le scénario M23, et « d'intensité modérée » pour le scénario N2 (Figure 10.8 page 486). Cette congestion n'est pas chiffrée, que cela soit en terme de fréquence ou d'intensité.

Afin que la pertinence de la construction d'une ligne de 6 GW puisse être évaluée de manière objective par chacun de nos concitoyens, les informations suivantes devraient être communiquées :

- Chiffrage précis (en GW) du besoin de renforcement de la ligne Amiens-Petit Caux pour chacun des scénarios étudiés dans le rapport « Futurs Energétiques 2050 ».
- Chiffrage précis de la fréquence annuelle de congestion estimée pour la ligne actuelle.
- Liste complète des hypothèses utilisées pour arriver à ce chiffrage précis pour chacun des scénarios, ainsi que les éventuelles réserves, commentaires que RTE a sur chacune des hypothèses utilisées.

Ces données auraient pu très bien être communiquées et expliquées clairement à l'ensemble de nos concitoyens dès le début de la concertation. Ce manque d'information a été signalé au mois de décembre lors du webinaire RTE « Energie et développement économique » du 15 décembre. Aussi, cette question a été posée lors de la réunion RTE du 24 janvier à Monchy-sur-Eu, question à laquelle RTE a répondu que ce n'était pas le thème de la réunion et qu'elle n'avait pas les chiffres sous les yeux. La CNDP a été interpellée à ce sujet le 25 janvier après la réunion RTE de Cuverville-sur-Yères. A ce jour, aucun élément supplémentaire n'a été apporté. Nous le regrettons, car l'objet de cette concertation est justement de débattre.

Une remarque sur l'utilisation de l'électricité et son transport. Une partie de l'électricité produite à Penly pourrait être utilisée pour la production d'hydrogène décarboné, ou l'installation d'industries gourmandes en électricité dans les environs de Penly. Cela aurait un impact économique positif sur la région de Dieppe, pourrait redynamiser son port, et éviterait le possible surdimensionnement de la ligne envisagée. Pourquoi cette opportunité n'a pas été suggérée ?

III. L'enfouissement partiel ou total

L'enfouissement d'une ligne 400 kV de 6 GW est écarté d'emblée par RTE dans le dossier de concertation : n'a jamais été réalisé pour une telle puissance, trop compliqué, trop cher, impact environnemental inacceptable pour RTE...

Premièrement, étant donné l'impact fort de lignes THT 400 kV, il serait probablement apprécié par nos concitoyens que RTE innove sur l'enfouissement de telles lignes. RTE a sûrement d'ailleurs pu constater que les projets d'enfouissement de lignes THT rencontraient généralement moins d'opposition que celui de lignes THT aériennes. Il y a un véritable enjeu social derrière ceci.

Pour ce qui est du coût de l'enfouissement. Les nuisances visuelles et sonores d'une ligne enfouie n'existent pas ou quasiment pas. Par un correct positionnement des câbles électriques, l'intensité des champs électromagnétiques émis peut décroître plus fortement avec la distance que pour une ligne aérienne. Le coût social, sanitaire, paysager et économique (attractivité d'un territoire) est bien moindre que pour une THT aérienne. Cela devrait être prise en compte dans le chiffrage de l'enfouissement. Aussi, par un effet d'échelle, le coût de l'enfouissement du 400 kV décroîtra probablement si RTE se met à enfouir plus fréquemment ce type de ligne : volume d'achat de matériel plus important, acquisition d'un savoir faire...

Un réseau souterrain est plus robuste aux tempêtes, et moins sujet à des pannes. L'entretien aux abords de la ligne (gyrobroyage...) est vraisemblablement moindre pour une liaison souterraine.

Pour ce qui est de l'impact environnemental. L'impact le plus élevé est probablement lors de la phase de travaux, avec la création de tranchées. Mais une fois les travaux terminés, la nature peut reprendre ses droits (dans une moindre mesure dans un couloir de plusieurs mètres surplombant la ligne). Pour la ligne Amiens-Petit Caux, en quoi une liaison souterraine serait plus inacceptable d'un point de vue environnemental qu'une ligne aérienne ? La réponse ne nous paraît pas du tout évidente. Elle l'est encore moins pour un enfouissement partiel. Il n'est pas impossible par exemple que dans certaines zones sensibles sur le plan ornithologique, l'enfouissement ait un impact moindre qu'une ligne aérienne. Nous regrettons que RTE n'ait pas abordé plus précisément cette problématique, via une étude d'impacts de l'enfouissement (total ou partiel) sur les tracés envisagés.

L'interconnexion France-Espagne en construction actuellement permettra le transport de 2 GW d'électricité via 80 km de ligne souterraine, et 300 km de ligne sous marine, en 400 kV [34]. Le projet « german corridors », en cours de construction, permettra de transporter jusque 8 GW d'électricité en 525 kV sur des centaines de kilomètre du Nord au Sud de l'Allemagne [35]. Ceci semble indiquer qu'une certaine maturité s'installe pour le transport d'électricité souterrain à forte puissance. L'Allemagne s'en donne les moyens.

Nous pensons que l'État et RTE peuvent se donner les moyens d'innover en la matière sur le territoire national, ce qui facilitera la mise en place des infrastructures de la transition énergétique, et notamment leur acceptabilité. Faut-il réaliser la transition énergétique, enjeu majeur du 21 ème siècle, via des technologies vieilles de plus 50 ans et destructrices ? Les grands enjeux de demain impliquent de grands moyens et une innovation franche.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] https://environment.ec.europa.eu/strategy/forest-strategy_fr, un site officiel de l'UE
- [2] <https://www.rte-france.com/actualites/mesil-clamart-plessis-robinson-demontage-pylones-electriques-est-lance>, site de RTE
- [3] Post du 18 janvier 2023, compte Facebook officiel de Monsieur le Ministre Christophe Béchu
- [4] *Les zones d'intérêt écologique en Picardie*, Ministère du cadre de vie et de l'environnement, 1978 (page 23 sur le rôle du couvert forestier sur le ruissellement et l'approvisionnement des nappes phréatiques).
- [5] *Programme Régional de la Forêt et du Bois de Normandie*, DRAAF Normandie, 2020
https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20210115-PRFB_VF_Logo_Region_cle89bed6.pdf
- [6] <https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/seine-maritime/rouen/secheresse-en-normandie-une-vingtaine-de-forets-interdites-d-acces-2594892.html>, France 3 Normandie, 11 août 2022
- [7] *Bois et Forêts de Normandie*, CRPF Hauts de France – Normandie, N° 161 – octobre 2022 (page 8)
- [8] <https://www.20minutes.fr/societe/1914407-20160829-cher-incendie-rarissime-declare-sous-ligne-tres-haute-tension>, 20 Minutes, août 2016.
- [9] Carte N°11, AMBE 2022, version du 5 octobre 2022, Projet de ligne 2x400 kv Argoeuves-Petit-Caux. Localités d'espèces d'oiseaux d'intérêt patrimonial.
- [10] Carte N°9, AMBE 2022, version du 5 octobre 2022, Projet de ligne 2x400 kv Argoeuves-Petit-Caux. Localités d'espèces végétales d'intérêt patrimonial.
- [11] Carte N°13, AMBE 2022, version du 5 octobre 2022, Projet de ligne 2x400 kv Argoeuves-Petit-Caux. Sites d'intérêt mammalogique.
- [12] <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/forets-de-france/%2B/1706::foret-indivise-deu.html?>, site internet ONF
- [13] *Mortalité des oiseaux sur le réseau électrique aérien*, DREAL – LPO PACA, 2007
https://paca.lpo.fr/images/mediatheque/fichiers/section_etudes/reseaux_electriques/documentation/mortalite_des_oiseaux_reseau_electrique_aerien_enjeux_et_perspectives_en_region_paca_2007.pdf
- [14] Site de l'office de tourisme Seine Maritime, <https://www.seine-maritime-tourisme.com/fr/je-decouvre/10-lieux-incontournables/eu/la-foret-d-eu.php>
- [15] Carte IGN Forêt d'Eu 2108 OT

[16] Site internet de la communauté de communes des villes sœurs,
<https://www.villes-soeurs.fr/decouvrir-et-sortir/le-territoire/loffice-de-tourisme-destination-le-treport-mers/chemin-des-etangs-chemin-entre-verre-et-mer/inauguration-du-chemin-entre-verre-et-mer/>

[17] Incheville. La boucle équestre de la forêt d'Eu inaugurée ce dimanche , L'Informateur, 21 septembre 2019, https://actu.fr/normandie/incheville_76374/incheville-boucle-equestre-foret-deu-inauguree-ce-dimanche_27409563.html

[18] Rapport géologique sur le projet de captage de la fontaine Saint-Grévin, Commune d'Incheville FORTIN du 24 septembre 1930

[19] Wheeler M., Richardson M., Hillforts of Northern France, Society of Antiquaries, Londres, 1957 ;

[20] Celtas de las Galias, la civilización de los oppida

[21] FLOHIC Jean-Luc, Le patrimoine des Communes de Seine-Maritime, Flohic éd. 1997, p. 531

[22] Abbé Cochet : Les églises de l'arrondissement de Dieppe – 1850 p. 348

[23] Balades historiques en Vimeu », 2010. Association Démucher

[24] D. François et P ; Touzet : Découvertes archéologiques à Beauchamps, Abbaye du Lieu-Dieu, 1978 , à propos de la découverte d'un rarissime gisant en carreaux vernissés du XIIème siècle en 1977

[25] <https://www.courrier-picard.fr/art/region/la-securite-electrique-de-l-ouest-amienois-passe-par-ia174b0n471541>; Courrier Picard ; Article du 20 novembre 2014, « La sécurité électrique de l'Ouest Amiénois passe par le Vimeu »

[26] <https://www.usinenouvelle.com/article/presidentielle-vu-des-regions-les-flaconneurs-de-la-vallee-de-la-bresle-cherchent-des-bras.N1801742>; L'Usine Nouvelle, 25 avril 2022 ; « Les flaconneurs de la vallée de la Bresle cherchent des bras »

[27] <https://www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques#Lesdocuments>, « Futurs énergétiques 2050, rapport complet », disponible par téléchargement

[28] <http://www.baiedesomme3vallees.fr/wp-content/uploads/pdf/01-Charte%20du%20Parc%20naturel%20r%C3%A9gional%20Baie%20de%20Somme%20Picardie%20maritime-2017.pdf>, Charte du Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime, 2017

[29] <https://www.sudouest.fr/economie/agriculture/ligne-a-tres-haute-tension-rte-condamne-a-verser-plus-de-450-000-euros-a-des-eleveurs-11170348.php>, Ligne à très haute tension : RTE condamné à verser plus de 450 000 euros à des éleveurs, Sud-Ouest, 3 juin 2022

[30] *Compensations environnementale, forestière et collective agricole : évaluation et mise en cohérence*, établi par Isabelle Auricoste (CGEDD) Hélène de Comarmond et Catherine de Menthère (CGAAER), 16 mars 2021.

[31] Carte N°14, AMBE 2022, version du 5 octobre 2022, Projet de ligne 2x400 kv Argoeuves-Petit-Caux. Sites d'intérêt ornithologique

[32] Carte N°12, AMBE 2022, version du 5 octobre 2022, Projet de ligne 2x400 kv Argoeuves-Petit-Caux. Sites d'intérêt floristique

[33] <https://www.rte-france.com/carte-reseau-transport-electricite>, Carte du réseau électrique RTE

[34] <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/golfe-de-gascogne>; site de RTE, Projet Golfe de Gascogne

[35] <https://www.borealisgroup.com/polyolefins/energy/cables/power-projects/german-corridors-project#:~:text=The%20SuedLink%20has%20two%20power,approximately%20500%20km%20of%20cable.>, *The German corridor*, Borealis